

Date de dépôt : 10 juin 2013

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 10267 ouvrant un crédit au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 3 000 000 F pour financer l'acquisition de deux scanners multibarettes au service de radiologie du département d'imagerie et des sciences de l'information médicale des Hôpitaux universitaires de Genève

Rapport de M. Jacques Béné

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie les 7 et 14 mai 2013 pour traiter de ce projet de loi, sous la présidence de M. Roger Golay. Elle a pu bénéficier de la présence de M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint, DU. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Laura Platchkov. Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Audition de M. Dominique Ritter, directeur financier du DARES, de M. Christian Decurnex, directeur du département d'exploitation aux HUG et de M. Christophe Vachey, chef du service d'ingénierie biomédicale des HUG

M. Vachey explique que la loi 10267 ouvrirait un crédit de financement pour deux machines complémentaires. Avant cela, le service de radiologie des HUG disposait d'un parc d'équipement d'imagerie pour assurer les examens de radiologie à visée diagnostique et thérapeutique réparti sur trois sites : en zone Nord du site Cluse-Roseaie ; en zone Sud du site Cluse-Roseaie et sur le site de Belle-Idée à l'hôpital de Gériatrie. Ce parc était constitué de 3 scanners et 4 IRM. L'objectif était de compléter ce parc par un

scanner pour les besoins de la pédiatrie, et un pour le site central. Le scanner pour la pédiatrie avait un but d'améliorer la sécurité des patients. Ils avaient en effet des problèmes de transports entre la pédiatrie et Roseraie, ce qui posait des difficultés pour prendre des décisions thérapeutiques dans des délais très courts, et engendrait des coûts supplémentaires. Cette machine a été acquise. Pour la partie adulte, ils avaient trois scanners, et en ont acquis un supplémentaire. L'objectif était de répondre à la demande. Ils avaient un délai de 1-2 semaines pour faire un scanner. Ils ont acquis ce scanner sans poste supplémentaire, ce qui a permis d'améliorer la prise en charge des patients, et réaliser les scanners en moins de 24h. Ils ont aussi augmenté l'activité en ambulatoire. Les objectifs ont été remplis. Sur le plan financier, un budget de 3 millions F a été consacré pour l'acquisition de ces machines. Ils ont dépensé 2 975 403 F. Il y a environ 2.1 millions F pour les machines, et le reste sont des travaux accessoires. Il y a un non-dépensé de 24 596 F.

A un député (V), M. Vachey confirme que dans l'exposé des motifs, il s'agit de diminuer le temps entre la demande du scanner et le scanner.

A un député (MCG), M. Vachey explique que le nombre de scanners réalisés par un scanner dépend du type de machine et des prestations. Avec un parc de 5 scanners, ils font 30 000 scanners annuels, soit entre 6 000 et 6'500 scanners par machine.

Le député (MCG) remarque qu'il n'y a pas d'objectifs de rentabilité pour la pédiatrie.

M. Vachey dit que cela concerne le nombre d'examens par machine. Il faudrait compter 3 000-3 500 scanners par année pour qu'une machine soit amortie. Ils sont largement au-dessus pour les adultes. Pour la pédiatrie, ils font à peu près 500-600 examens par année. Le but était des raisons de sécurité. Auparavant, il fallait aller faire le scanner ailleurs, avec à chaque fois un transport du patient dans les souterrains, avec deux infirmières et un médecin, ce qui faisait prendre des risques énormes et engendrait des coûts.

Le député (MCG) comprend que le 4ème scanner n'a pas engendré de frais de personnel supplémentaires.

M. Vachey dit que l'objectif de cette 4ème machine était d'améliorer le « work-flow », sachant qu'aujourd'hui, il suffit de 2-3 minutes pour faire un scanner. Le temps qui bloque la prise en charge des patients est l'entrée, la sortie, et la mise en place des patients. On n'a pas besoin de personnes supplémentaires pour faire l'examen.

Votes

Le Président met aux voix l'entrée en matière du PL 11137 :

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 2 L, 2 R, 2 PDC, 3 Ve, 1 S

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière du PL 11137 est acceptée à l'unanimité.

Il n'y a pas d'objection au titre.

L'article 1 est adopté à l'unanimité.

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

Le Président met aux voix le PL 11137 dans son ensemble :

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 2 PDC, 3 Ve, 1 S

Contre : –

Abstention : –

Le PL 11137 est accepté à l'unanimité.

Conclusions

Suite aux explications données, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter ce projet de loi.

Catégorie de débat : extraits

Projet de loi (11137)

de boucllement de la loi 10267 ouvrant un crédit au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 3 000 000 F pour financer l'acquisition de deux scanners multibarettes au service de radiologie du département d'imagerie et des sciences de l'information médicale des Hôpitaux universitaires de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi N° 10267 du 19 septembre 2008 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	3 000 000,00 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	2 975 403,89 F
Non dépensé	24 596,11 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.